RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

DOLFINES

Société anonyme au capital de 3.469.778,20 euros
Siège social : 12, Avenue des Prés – 78180 Montigny Le Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

(la « Société »)

extraits certifiés conformes à l'original
par le président du conseil d'administration

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

MIXTE

DU 18 JUIN 2026 A 9 HEURES

[redacted]

L'an deux mille vingt-six,
Le dix-huit juin,
A neuf heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire (ci-après « l'Assemblée Générale ») au siège social de la Société sur convocation du Conseil d'administration.

L'avis de convocation a été publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 6 mai 2026.

Les titulaires d'actions au nominatif depuis un mois au moins à cette date ont été en outre convoqués par lettre simple en date du 18 mai 2026.

Il a été dressé une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés, les formulaires de vote par correspondance, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Adrien BOURDON-FFENIOU, en sa qualité de président du Conseil d'administration (ci-après désigné le "Président").

Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU, Représentant de THESIGER INTERNATIONAL SAS, actionnaire présent, représentant soit par lui-même, soit comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est désigné comme scrutateur.

Madame Caroline LAROULANDIE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, ce qu'elle accepte.

Le Président rappelle aux actionnaires que le Commissaire aux comptes titulaire de la Société, le cabinet GRANGÉ et Associés CGA SAS, représenté par Monsieur Philippe RIMMER, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 18 mai 2026.

Le Président indique que la feuille de présence démontre que les actionnaires détenteurs de titres au 16 juin 2026 à 0h00 représentant plus de 87,30 % des droits de vote sont présents ou représentés et informe l'Assemblée que le quorum requis pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaire est atteint et que par voie de conséquence les résolutions présentées à titre ordinaire et extraordinaire seront présentées au vote des actionnaires présents ou représentés.

Initial ABF | DS DB | Paraphe | Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

En conséquence, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée en la forme ordinaire et extraordinaire et peut valablement délibérer.

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

II. A titre extraordinaire :

- Modification de la durée du mandat des administrateurs de la Société ;
- Modification corrélative de l'article 14 des statuts de la Société ;

IV. A titre extraordinaire :

- Modification de l'article 16 des statuts de la Société ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'une catégorie de personnes constituée des créanciers de la Société ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital décidée à la dix-septième résolution ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital par l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou ce valeurs mobilières en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ;

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier ;
- Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale ;
- Fixation du montant global des délégations conférées aux termes des dix-septième à vingt-deuxième résolutions ci-dessus;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des dix-septième à vingt-deuxième résolutions ci-dessus;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du Conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le Conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales (iv) des salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ;
- Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des vingt-septième et vingt-huitièmes résolutions ci-dessus;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de la Société aux fins de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ;
- Délégation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Initial ABF | DS DB | Paraphe | Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

CINQUIEME RESOLUTION

Constatation de la démission d'un administrateur de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après connaissance prise de la volonté de Monsieur Rudolph Hidalgo de démissionner de ses fonctions d'administrateur, constate la démission de Monsieur Rudolph Hidalgo à effet à compter de ce jour.

Vote Pour : 1 477 520

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

Initial ABF | DS DB | Paraphe | Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe JC Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

NEUVIEME RESOLUTION

Modification de la durée du mandat des administrateurs de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de réduire la durée du mandat des administrateurs de la Société passant ainsi de six (6) années à quatre (4) années, à compter de la présente décision de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale décide que cette disposition entre en vigueur immédiatement, dès lors tous les mandats dont la durée dépasse la durée de quatre (4) années à la date des présentes prennent fin de façon automatique.

Vote Pour : 1 477 520

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

DIXIEME RESOLUTION

Modification corrélative de l'article 14 des statuts de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et en conséquence de la présente décision, décide de modifier le 3ème alinéa de l'article 14 des statuts de la Société comme suit :

« La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années : elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Cette disposition s'applique immédiatement aux mandats en cours. »

Le reste de l'article 14 des statuts de la Société reste inchangé.

Vote Pour : 1 477 520

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

Initial ABF | DS DB | Paraphe | Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

III. La seconde partie des résolutions soumises par le Conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire sont les suivantes :

ONZIEME RESOLUTION

Constatation corrélative de la fin des fonctions d'un administrateur de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en conséquence de la présente résolution, constate la fin des fonctions de Monsieur Jean-Claude Bourdon dont le mandat est arrivé à expiration.

Vote Pour : 1 477 520

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

DOUZIEME RESOLUTION

Constatation corrélative de la fin des fonctions d'un administrateur de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en conséquence de la dixième résolution, constate la fin des fonctions de Monsieur Adrien Bourdon Feniou dont le mandat est arrivé à expiration.

Vote Pour : 1 477 520

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

TREIZIEME RESOLUTION

Nomination d'un nouvel administrateur de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de sa fiche de présentation, décide de nommer à compter de ce jour Monsieur Adrien Bourdon Feniou, en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Vote Pour : 1 475 807

Vote Contre : 1 713

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Quatorzième Résolution

Nomination d'un nouvel administrateur de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de sa fiche de présentation, décide de nommer à compter de ce jour Monsieur Daniel Develay, en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Vote Pour : 1 475 807

Vote Contre : 1 713

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

Quinzième Résolution

Nomination d'un nouvel administrateur de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de sa fiche de présentation, décide de nommer à compter de ce jour Alfred Affoyon, en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Vote Pour : 1 475 807

Vote Contre : 1 713

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

IV. La seconde partie des résolutions soumises par le Conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire sont les suivantes :

Seizième Résolution

Modification de l'article 16 des statuts de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de supprimer le 10ème alinéa de l'article 16 des statuts de la Société ci-après mentionné :

« Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,

- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe. »

Le reste de l'article 16 des statuts de la Société reste inchangé.

Vote Pour : 1 475 807

Vote Contre : 1 713

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

Initial ABF | DS DB | Paraphe | Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF | DS DB | Paraphe | Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe JC Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe JC Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe JC Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

Trente-troisième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de commerce de Versailles.

Vote Pour : 1 477 520

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

Initial ABF DS DB Paraphe Paraphe LC

Docusign Envelope ID: F36C6A8E-5B5B-8DAB-80A2-6F5B600E3155

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Signed by:
Adrien BOURDON-FENOU
B6F3B13E7603436...

Le Président

Signé par :
LAROULANDIE Caroline
E9B15F653E7947A...

Le secrétaire

Signé par :
[redacted]ARMINATI
84D9D0E94F72402...

Un scrutateur

Jean-François CARMINATI

DocuSigned by:
Delphine BARDELET
4EBC83FCC16A4D9...

Un scrutateur

Delphine GUEJO